



L'AVENIR DE LA BRANCHE

EN QUESTION

Présents :CFDT, CFTC, CGT, FO et SERQ

1. Validation du compte rendu

Le compte rendu est validé l'unanimité. FO s'abstient n'étant pas présente à cette réunion.

2. Financement du paritarisme

La CGT demande si les employeurs ont de nouvelles propositions. Le SERQ répond que cela fait 3 ans que la négociation est en cours. Il est difficile pour eux de faire adhérer toutes les Régies de Quartier à cette nouvelle cotisation. Ils doivent faire valider l'accord par leur AG qui a lieu le 12 juin 2020. La CFDT rappelle que l'intersyndicale a fait des propositions et attend des réponses. Le SERQ insiste et répète que cela représente une cotisation supplémentaire et qu'il doit pour cela avoir l'aval de son AG.

FO demande si le dernier document est bien celui de septembre et rappelle son opposition à la répartition financière au prorata de la représentativité.

Les syndicats de salariés sollicitent une suspension de séance. Au retour, l'intersyndicale demande une présentation de l'avenant pour la CPNN de mars 2020 sur la base du compromis proposé en septembre. Le SERQ est d'accord pour présenter l'avenant en mars et qu'une décision soit prise pour présentation à leur AG au mois de juin.

3. Rapprochement des branches

Le SERQ voudrait connaître le point de vue des OS de salariés sur le rapprochement des Branches et connaître leurs souhaits en la matière.

Pour la CFDT, le rapport Romain* fixe des pistes, mais elle pense que les Régies de Quartier sont profondément ancrées avec le logement social. Le problème, c'est qu'il y a plusieurs familles de logement social. Il faut faire un choix économique et ne pas couper les ponts avec le logement social pour continuer à avoir des contrats.

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CNPQ RDQ
18 FEVRIER 2020

COMMISSION
PARITAIRE
NATIONALE DE
NÉGOCIATION DES
RÉGIES DE QUARTIER

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu du 10 janvier 2020
- 2) Financement du paritarisme
- 3) Rapprochement des branches
- 4) Points divers (signature des accords et avenants...)

* Rapport Romain : ce rapport (provisoire), publié récemment, a pour objet d'émettre des propositions sur la restructuration des Branches. Son objectif est d'atteindre un peu moins d'une centaine de Branches professionnelles réparties sur 16 secteurs, par négociation, avant le 1^{er} trimestre 2021. Passé ce délai, l'État prendra la main. La Branche des Régies de Quartier serait insérée dans une Branche unique avec ALISFA (Acteur du Lien Social et Familial), Familles Rurales, ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) et Missions Locales, au sein du secteur Sanitaire et Social composé lui-même de 6 Branches.

La CGT serait pour un rapprochement avec l'insertion, plus qu'avec le logement social.

FO rappelle qu'avant tout, nous nous battons pour défendre le maintien de toutes les conventions collectives. Pour nous, la Branche des Régies de Quartier relève du secteur social. FO demande au SERQ quelle serait leur vision en matière de rapprochement de Branche. Réponse : « ils ont rencontré beaucoup de syndicats d'employeurs tant dans le secteur social que dans celui du logement, mais toutes les autres conventions collectives ont des salaires plus élevés que la CCNT des Régies de Quartier ». Serait-ce à dire que de bas salaires constituent leur critère de rapprochement ?

La CFDT propose qu'on choisisse plusieurs Branches et qu'on fasse une étude d'impact. Le responsable des relations sociales du SERQ propose qu'on attende les résultats de l'étude OSCAR (Observatoire Socio-économique des Caractéristiques des Activités des Régies) sur les différents métiers et les chiffres d'affaires des Régies de Quartier 2019.

4. Points divers

- La CGT revient sur le jury d'examen prévu en Guyane et rappelle qu'il faut un représentant national pour le jury. Ce serait dangereux de prendre un « local ». Le CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) doit avoir la même valeur sur l'ensemble du territoire. Ils maintiennent la candidature de Mme Christine Verstraete de la CGT.

- La CGT demande que soit mise à l'ordre du jour de l'agenda social 2020 la révision des classifications. La CFDT soutient la même demande. Le SERQ s'interroge sur l'urgence de revoir les classifications avant le rapprochement des Branches. La CGT rappelle l'engagement qui avait été pris et dit que ce sera une force supplémentaire de montrer que l'on négocie. Le SERQ donne son accord pour le deuxième semestre.

- Rappel : il faut aussi revoir l'accord sur la formation professionnelle et négocier un accord sur la Pro-A.

Point sur les accords :

- Accord Prévoyance : applicable au 01/04/2020 - signé par la CFDT
- Accord salarial 2020 : applicable au 01/01/2020 - signé par CFDT et CFTC
- Avenant complémentaire santé - signé par CFDT
- Accord sur la contribution conventionnelle en formation professionnelle, soit 0.6 % - signé par CFDT et CFTC
- Accord sur le contrat de professionnalisation - signé par CFDT et CFTC : pas d'opposition des autres OS.
- Accord CPPNI : la CFDT rappelle que cet accord était lié à deux autres accords relatifs au paritarisme et au forfait jours. Tant que la négociation n'est pas aboutie pour ces derniers, elle ne rediscute pas pour la CPPNI. FO note que ses remarques ont été prises en compte dans la dernière mouture de l'accord CPPNI.

Commission d'interprétation

La CGT présente une demande d'interprétation pour un salarié sur la clause de sauvegarde. FO insiste sur le fait que la clause doit être appliquée vu que le salarié remplit les conditions, une formation d'une journée sur le secourisme n'étant pas une formation qualifiante

Les employeurs, après une suspension de séance, donnent leur accord. L'avis est donc favorable à l'unanimité au salarié.

Prochaine réunion le 25 mars 2020

Fait à Paris, le 09 mars 2020

Pour FO, Annick Alleaume, Sylvie BECK